

Bell Canada

soumise. Le député de Scarborough-Est estime que nous n'obtenons pas de résultats. A notre avis, nos résultats sont bons car nous allons mettre un frein aux quatre volontés de Bell Canada, et c'est pour cette raison que je prends part au débat. J'aimerais mettre un peu de plomb dans la tête de cette grande société qui prend le public canadien pour une vache à lait. Je pense que le député de Scarborough-Est n'aime pas le Règlement parce qu'il ne favorise pas ses collègues affairistes. A mon avis, la raison donnée pour invoquer le Règlement tient de la facétie, c'est un non-rappel au Règlement. Je me souviens que lorsque nous avons étudié le bill sur l'IAC il y a quelques mois, les députés ont eu recours à des arguments semblables. Ils prétendaient que nous mettions des bâtons dans les roues de ces pauvres petites sociétés qui avaient besoin de l'aide de la Chambre. Ce bill avait finalement été renvoyé au comité pour y être étudié, et celui-ci prendra probablement le même chemin, mais pas avant 1978, j'espère. Il finira par être renvoyé au comité.

Je ne suis nullement sympathique au point de vue du député de Scarborough-Est, qui défend une grande société qui fait beaucoup de tort au citoyen canadien ordinaire. J'espère que vous rejetterez son rappel au Règlement.

M. Rodriguez: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, l'heure des initiatives parlementaires est réservée à l'étude de bills d'initiative parlementaire. C'est exactement ce que nous faisons avec ce bill qu'a présenté le député de Scarborough-Est. Quand on considère que le Sénat a étudié ce bill en une journée, on peut difficilement dire que l'autre endroit en a convenablement étudié le principe. Je ne suis pas soupçonneux de nature, mais je soupçonne tout bill qui provient de l'autre endroit. J'ai pris la peine de lire dans le harsard du Sénat ce qui s'était dit sur le bill S-2.

Je crois que le gouvernement est toujours prêt à se servir de l'article 75A et B du Règlement. C'est toujours sa réponse à l'étude convenable d'une mesure législative.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Écoutez, vous êtes enfermés dans votre propre dilemme et vous blâmez l'opposition de faire ce qu'elle doit. Il n'y a aucune raison de songer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour ce qui est du bill privé du député qui a trait à Bell Canada. Nous n'avons cessé de nous attaquer à cette société, à la CCT et au CRTC. Elle n'offre pas de service rural convenable dans le Nord de l'Ontario et, en tant que député du Nord de l'Ontario, je ne démordrais pas jusqu'à ce qu'elle nous fournisse des explications au sujet du service dans le Nord de l'Ontario. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, l'heure réservée aux initiatives parlementaires représente le meilleur contrôle et équilibre que nous pouvons exercer sur les bills d'initiative parlementaire.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Bellechasse invoque le Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'une façon très calme, objective, donner mon opinion à ce sujet.

[M. Nystrom.]

Je suis convaincu que mon bon ami, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell), lorsqu'il a dit que le Parlement se montrait ridicule à la face de la population, n'a pas voulu dire à la Chambre que les propos que je venais de tenir étaient ridicules. Si c'est ce que le député de Scarborough-Est a voulu dire, je ne peux plus comprendre ce qu'on fait ici.

M. O'Connell: Pas du tout!

M. Lambert (Bellechasse): Je vous remercie. J'ai voulu, bien objectivement, monsieur le président, prendre part au débat afin d'accomplir mon rôle de parlementaire et de considérer bien objectivement l'objet d'un bill. Même si le Sénat l'a approuvé dans l'espace d'une seule journée, cela ne veut pas dire que nous sommes des singes, à la Chambre des communes, et que nous devons faire la même chose! Je n'accepte pas cela du tout! Nous avons une responsabilité. Pour nous, dans cette Chambre, nous sommes des élus du peuple. Nous n'avons pas été nommés. Nous sommes responsables à la population canadienne, des abonnés de Bell Canada, de ceux de Québec Téléphone ou de n'importe quelle autre compagnie au Canada. Nous avons une responsabilité, nous devons nous en acquitter. Nous devons étudier tous les articles de ce bill, et c'est pour cela qu'a été présentée la motion portant que le bill soit reporté à six mois. Je pense que dans six mois nous aurons le temps de réfléchir et que nous pourrons...

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La présidence a entendu les commentaires des députés sur le rappel au Règlement qu'a soulevé le député de Scarborough-Est. Ce député a demandé à la présidence d'intervenir et a proposé une certaine ligne d'action; mais il n'y a pas d'article du Règlement qui permette d'agir ainsi. Les députés ont exprimé leurs points de vue. L'un d'eux est en faveur de changer certaines de nos procédures, d'autres sont contre. Toutefois, je ne pense pas que le député ait soulevé un rappel au Règlement; la parole est donc au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

[Français]

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je dois d'abord féliciter le député de Bellechasse (M. Lambert) de son discours qui était très au point cet après-midi. C'était un bon discours. Il a dit la vérité sur Bell Canada.

[Traduction]

Peut-être pourrais-je signaler qu'il est 6 heures.

* * *

● (1750)

SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1800)

Et de retour,